

# Règlement de la bibliothèque

## 1. Mission

La bibliothèque d'études slaves est une bibliothèque de recherche. Elle rassemble des collections documentaires couvrant la zone géographique de l'Europe orientale, centrale et balkanique. La littérature, l'histoire et la linguistique sont les principaux champs disciplinaires couverts.

## 2. Public et accès

La bibliothèque accueille prioritairement les chercheurs, les enseignants, et les étudiants français et étrangers. Elle autorise l'accès au public non universitaire. L'accès à la bibliothèque est gratuit.

## 3. Horaires et calendrier d'ouverture

La bibliothèque est ouverte du lundi au vendredi, de 10h à 17h. Les fermetures annuelles sont portées à la connaissance du public (site internet, affichage). La bibliothèque peut modifier les heures d'ouverture et les jours de fermeture en cas de nécessité.

## 4. Modalités de consultation des documents

Les collections de la bibliothèque ne sont pas empruntables. Le prêt est autorisé pour les membres de l'UMR Eur'Orbem. Un document dégradé ou perdu doit être remplacé par le même document ou remboursé. La communication des documents conservés dans les magasins est immédiate. Elle est limitée à 10 documents et s'arrête 15 minutes avant la fermeture de la bibliothèque.

Les documents en libre-accès doivent être déposés après la consultation sur le bureau de la bibliothécaire.

La bibliothèque offre un service de prêt entre bibliothèques (excepté les bibliothèques en Île-de-France).

## 5. L'accès aux ressources en ligne

L'utilisation d'internet et des ressources informatiques de la bibliothèque à des fins autres que celles qui relèvent de la mission de la bibliothèque est interdite.

## 6. Reproduction des documents

La reproduction des documents est soumise à l'autorisation du personnel.

## 7. Règles de comportement

Il est demandé aux usagers de respecter le silence et de ne pas utiliser leur téléphone ou de l'utiliser en mode silencieux.

Il est interdit de manger et de boire dans la salle de lecture.

Les usagers doivent se conformer aux instructions du personnel.

## 8. Responsabilité de la bibliothèque

La bibliothèque n'est pas responsable du vol des objets personnels laissés sans surveillance.

### Dons et legs

Les dons de moins de 10 volumes sont acceptés directement à la bibliothèque.

La bibliothèque se réserve le droit de disposer librement des titres reçus.